

N° 03166

Monsieur,

Lors du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 13 avril dernier, j'ai réaffirmé la place de la maîtrise de la langue française au sein de notre pacte républicain.

A cette occasion, j'ai confirmé mon souhait de créer une Agence de la Langue Française pour la Cohésion Sociale, et j'ai décidé de vous en confier la mission de préfiguration, dans le prolongement des travaux conduits par Monsieur Loïck Depecker, délégué général à la langue française et aux langues de France.

La maîtrise de la langue française est essentielle à l'exercice de la citoyenneté et à l'inclusion dans la communauté nationale. Pourtant, environ 6 millions de nos concitoyens rencontrent encore des difficultés avec la maîtrise de notre langue. Notre pays doit donc se doter d'une politique linguistique intégrée et capable de prendre en compte la diversité des besoins.

La création de cette agence de dimension interministérielle permettra de renforcer la cohérence et l'efficacité des dispositifs, d'améliorer la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués, d'impulser et de soutenir des actions dans les domaines de la lutte contre l'illettrisme, la maîtrise de la langue française et son rayonnement dans le monde, dans l'hexagone et l'outre-mer. Elle interviendra en complément des actions conduites par le Ministère de l'Éducation nationale pour le premier apprentissage et le Ministère de l'Intérieur pour la formation linguistique des nouveaux arrivants. Elle établira les liens nécessaires entre les différents ministères pour garantir une politique globale du « français pour tous ».

Son conseil d'administration sera composé des ministères concernés, des partenaires sociaux, des collectivités locales et de la société civile. Elle prendra appui sur les structures existantes et en particulier l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Dans cet objectif, vous me proposerez les regroupements qui vous semblent cohérents.

A travers ses missions, la nouvelle agence devra répondre aux grands enjeux de la langue pour la nation et le pays :

- La lutte contre les situations d'illettrisme, par le développement et la diffusion de pratiques et d'outils méthodologiques et pédagogiques prenant appui sur les réseaux et les dispositifs existants.
- La réforme du langage des administrations, par l'utilisation d'un registre de langue plus accessible aux usagers des services publics, garantissant un accès effectif aux droits.
- La mise en œuvre du socle de compétences et de connaissances professionnelles, favorables à la promotion dans l'emploi et au retour à l'emploi, ainsi que la mise en place d'actions spécifiques dans le cadre de la politique de formation professionnelle.

Monsieur Thierry LE PAON  
23, rue Rollon  
14390 CABOURG

- Le développement des actions d'apprentissage et d'approfondissement du français pour favoriser l'autonomie des individus dans leur vie quotidienne et le sentiment d'appartenance à une même nation.
- Le développement des pratiques culturelles favorables à l'appropriation ou la réappropriation de la langue.
- La prise en compte de la diversité linguistique dans l'hexagone et outre-mer, qui participe à la richesse du patrimoine linguistique de notre pays et au développement des territoires.
- Le rayonnement du français dans le monde, favorisé par le réseau de la francophonie ainsi que par les phénomènes de mobilité et de migration internationale.

Dans le cadre de votre mission, vous veillerez à identifier de manière précise les périmètres des ministères concernés par cette problématique, en particulier le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; le Ministère de l'Intérieur ; le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, avec la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ; le Ministère de la Culture et de la Communication, avec la délégation générale à la langue française et aux langues de France ; le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Commissariat général à l'égalité des territoires pour la politique de la ville ; le Ministère des Outre-mer.

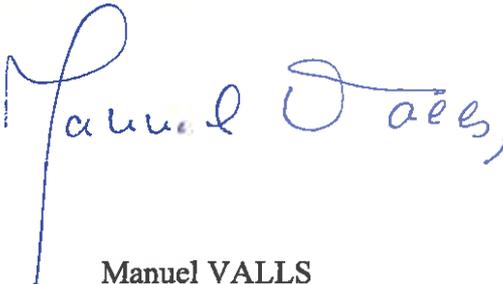
Vous étudierez les modalités administratives, juridiques et financières de fonctionnement de cette agence et ferez des propositions concernant sa forme juridique. Vos propositions devront garantir une mise en œuvre rapide et progressive de cette grande ambition, en commençant par fédérer les moyens existants. Vous veillerez également à définir la nature et le fonctionnement du réseau territorial de l'agence, élément déterminant pour adapter les politiques aux besoins exprimés sur le terrain. Vous associerez à vos travaux l'ensemble des parties prenantes de cette politique, à commencer par les collectivités territoriales concernées, les partenaires sociaux et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Pour mener à bien votre mission, vous bénéficierez de l'appui de l'inspection générale des affaires sociales, de l'inspection générale des affaires culturelles et de l'inspection générale de l'administration, qui seront saisies en parallèle de la présente lettre de mission. Vous pouvez également solliciter le concours du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

Vous rendrez compte de manière régulière de l'avancée de vos travaux auprès de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité réelle, à qui j'ai confié le pilotage de votre mission.

Dans la perspective d'une création de l'agence au 1er janvier 2017, le rapport final de la mission devra m'être remis au plus tard le 30 septembre 2016, après un rapport intermédiaire remis le 15 juillet 2016.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS